

« ManuFakt »

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000.000 Euros
Siège Social : ANGLARS SAINT FELIX (12390), La Croix de Revel
952 430 783 RCS RODEZ

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
REUNION DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le 29 Juin, à 10 Heures,

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE

A - La collectivité des associés, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, égal à 537.755 € Euros, de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

- Résultat de l'exercice : 537.755 euros

Total du résultat à affecter : **537.755 Euros**

Affectation proposée au vote :

- Au poste « Réserve légale »,
à concurrence de : 26.888 Euros

-A titre de Dividendes aux porteurs d'Actions P,
à concurrence de : 170.000 Euros

- Au poste « Autres réserves »,
à concurrence de : 340.867 Euros

Total : **537.755 Euros**

B – À l'issue de cette décision, les capitaux propres s'élèvent à **3.729.970 €**.

C – Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les deux premiers exercices, ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Revenu éligible à l'abattement</u> <u>Article 158 – 3 du CGI</u>	<u>Revenu non éligible à l'abattement</u> <u>Article 158 – 3 du CGI</u>
2024		280.972 €
2023	-	-

CERTIFIEE EXACTE" - "LE PRESIDENT"

Damien Boulanger

✓ Certifié par 57 yovagis

Comptes approuvés par décision de l'Assemblée Générale des associés en date du 29 juin 2026.

Bilan Actif

Le Président, DFL INDUSTRIE, Damien BOULANGER

Damien Boulanger

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-06

		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	16 453 942		16 453 942	16 453 942
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	1 013 089		1 013 089	176 581
	Autres immobilisations financières	600		600	
	Total de l'actif immobilisé (III)	17 467 631		17 467 631	16 630 523
	STOCKS ET EN-COURS				
COMPTES DE REGULARISATION	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	42 692		42 692	24 142
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	80 993		80 993	34 073
	Autres créances	11 970		11 970	611 220
	Charges constatées d'avance	155		155	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	71 019		71 019	10 855
	Total de l'actif circulant (IV)	206 829		206 829	680 290
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)	1 540 310		1 540 310	1 732 933
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		19 214 770		19 214 770	19 043 746

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

Mission de Présentation des Comptes

1 013 689

176 581

(2) dont créances à moins d'un an

1 106 807

821 874

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital(dont versé 3 000 000)	3 000 000	3 000 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réév aluation		
	Ecarts d'équiv alence		
	RESERVES		
	Réserv e légale	53 462	
	Réserv es statutaires ou contractuelles		
	Réserv es réglementées		
	Autres réserv es	76 978	
	Report à nouv eau		(657 809)
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	537 755	1 069 222
	Subv entions d'inv estissement		
	Prov isions réglementées	231 775	140 982
	Total des capitaux propres	3 899 971	3 552 394
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Av ances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
	Prov isions pour risques		
	Prov isions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires conv ertibles		30 247
	Autres emprunts obligataires	9 238 239	8 188 956
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	5 798 037	6 659 729
	Emprunts et dettes financières div ers (2)	134 838	470 989
	Instruments financiers à terme		
	Av ances et a comptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 047	140 223
	Dettes fiscales et sociales	3 002	349
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 635	859
	Produits constatés d'av ance		
	Total des dettes (1)	15 314 799	15 491 351
	Ecarts de conv ersion et différences d'év aluation - Passif		
TOTAL PASSIF		19 214 770	19 043 746
(1) Dont à moins d'un an (hors av ances et a comptes reçus sur commandes en cours)		1 147 989	9 705 637
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	48 798		48 798	7 033
	Production vendue	306 924		306 924	278 972
	Montant net du chiffre d'affaires	355 722		355 722	286 005
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation			355 722	286 005
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			62 641	25 033
	Variation de stocks			(18 550)	(24 142)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			345 884	312 925
	Impôts, taxes et versements assimilés			217	215
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation			390 192	314 031	
RESULTAT D'EXPLOITATION			(34 469)	(28 026)	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION				(34 469)	(28 026)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			1 525 000	2 000 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			45 934	14 672
	Reprises sur dépréciations et provisions				143 325
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers				1 570 934	2 157 998
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			331 254	312 710
	Intérêts et charges assimilées (3)			576 662	657 247
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières				907 917	969 957
RESULTAT FINANCIER				663 018	1 188 041
RESULTAT COURANT avant impôts				628 549	1 160 015
	Produits exceptionnels				
	Charges exceptionnelles			90 793	90 793
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(90 793)	(90 793)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices					
Total des produits				1 926 657	2 444 003
Total des charges				1 388 901	1 374 781
BENEFICE OU PERTE				537 755	1 069 222
(2) dont produits concernant les entités liées					
(3) dont intérêts concernant les entités liées					

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 19 214 770 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 926 657 euros et un total charges de 1 388 901 euros, dégageant ainsi un résultat de 537 755 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les sociétés holdings TOURNIE, DFL INDUSTRIE et EM INDUSTRIE détentrices d'obligations convertibles « Malan » ont analysé, à la date de clôture, la probabilité d'exercice de l'option de conversion en actions attachée à ces instruments financiers.

Au regard des éléments disponibles à la clôture et des intentions exprimées par les parties concernées, la conversion à l'échéance des obligations en actions apparaît plus probable qu'improbable. En conséquence, aucune provision pour dépréciation liée à une non-conversion des obligations convertibles « Malan » détenues par les sociétés holdings TOURNIE, DFL INDUSTRIE et EM INDUSTRIE, n'a été constatée dans les comptes 2025.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général.

Modernisation des états financiers

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation constitue un changement de méthode comptable s'appliquant de façon prospective. En conséquence, les comptes comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales évolutions concernent :

- Une redéfinition du résultat exceptionnel : il regroupe d'une part les seuls éléments liés à un évènement majeur et inhabituel, et d'autre part les seuls éléments liés à une origine purement fiscale, tels que les amortissements dérogatoires ou les provisions réglementées. En conséquence, les autres opérations habituellement constatées en résultat exceptionnel sont, selon leur nature, classées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, impactant ainsi désormais le résultat courant.

- Par exemple :

- Les produits de cession d'immobilisations corporelles sont désormais présentés dans les produits d'exploitation sous une nouvelle rubrique « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » alors que précédemment ils étaient présentés en produits exceptionnels.

- Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont désormais présentées dans les charges d'exploitation alors que précédemment elles étaient présentées en charges exceptionnelles.

- Les cessions d'immobilisations financières sont désormais présentées dans le résultat financier alors que précédemment elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel.

- La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais incluse dans la rubrique « Subvention » au sein des produits d'exploitation alors qu'elle était présentée dans le résultat exceptionnel.

- La suppression de la technique du transfert de charge : les éléments concernés sont désormais déduits des charges d'exploitation concernées et ne sont plus présentés dans la rubrique « Reprises sur amortissements et dépréciations et provisions » comme auparavant. Le résultat d'exploitation n'est pas impacté.

- Une simplification des états financiers et du plan de comptes offrant une structure plus claire adaptée aux besoins actuels des entreprises.

Ce changement de présentation des états financiers n'impacte pas de manière significative la comparabilité des comptes annuels de l'entité.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la

Règles et Méthodes Comptables

durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'éta blissement						
	Frais de dév eloppement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenc t aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement div ers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récup érables et div ers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Av ances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
FINANCIERES	Participations	16 453 942					16 453 942
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	176 581		1 118 080		280 972	1 013 689
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 630 523		1 118 080		280 972	17 467 631
TOTAL		16 630 523		1 118 080		280 972	17 467 631

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06								
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industries							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier							
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
TOTAL								

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industries							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Mission de Présentation des Comptes

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour inv estissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires	140 982	90 793			231 775
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES	140 982	90 793			231 775
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		140 982	90 793			231 775
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			90 793			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	1 013 089	1 013 089	
	Autres immobilisations financières	600	600	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	80 993	80 993	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 970	11 970	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	155	155	
TOTAL DES CREANCES		1 106 807	1 106 807	
Prêts accordés en cours d'exercice		942 210		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		70 879		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	9 238 239		9 238 239	
	Emprunts dettes et de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine	5 798 037	869 466	4 928 571	
	Emprunts et dettes financières divers	77 658	77 658		
	Fournisseurs et comptes rattachés	134 047	134 047		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 002	3 002		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	57 180	57 180		
	Autres dettes	6 635	6 635		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		15 314 799	1 147 989	14 166 810	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		857 143			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du pcg, nous avons estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		16 660
Autres créances clients		16 660
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	16 660	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		31 998
Emprunts obligataires convertibles INT.COURUS SUR EMPRUNTS OC	77 658	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INT.COURUS SUR EMPRUNTS BANCAIRES	12 323	12 323
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS - FACT. NON PARV.	13 200	13 200
Autres dettes DEB CRED DIVERS CHARGES A PAYE	6 475	6 475

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		155	155
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			155

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 000 000,00	1,0000	3 000 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 000 000,00	1,0000	3 000 000,00

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat					
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans					
à plus de 5 ans					
TOTAL					
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans					
à plus de 5 ans					
TOTAL					

Engagements financiers

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Nantissement des titres pour l'emprunt 1 500 K€	1 500 000	
Délégation de police d'assurance homme-clé pour l'emprunt 6 000K€	4 285 714	
	5 785 714	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	5 785 714	
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts				
		TOTAL		

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Philippe ANGLADE
Florence LAPEYRERE
Justine SAUMITOU
Olivier THIÉBAUT
Céline WANGERMEZ

MERIGNAC

1 rue André Maurois
33700 Mérignac

☎ : 05 56 12 18 52

☎ : 09 74 44 08 44

✉ : auditcaec@erecapluriel.fr

🌐 : www.erecapluriel.fr

MANUFAKT

SAS au capital de 3 000 000 euros

La Croix De Revel

12390 ANGLARS-SAINT-FELIX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société MANUFAKT,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MANUFAKT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe des comptes annuels :

- « Faits caractéristiques de l'exercice » concernant le non-provisionnement de la prime de non-conversion des emprunts obligataires avec les holdings TOURNIE, DFL INDUSTRIE et EM INDUSTRIE
- « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptables relatifs à la mise en place de l'ANC 2022-06.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 16 453 942 euros sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note « règles et méthodes comptables de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour cette valeur d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article L.441-14 du code de commerce.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 12/06/2026,

Pour CAEC AUDIT
Commissaire aux comptes titulaire



Céline WANGERMEZ
Commissaire aux comptes
Inscrite à la CRCC de Grande Aquitaine

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	16 453 942		16 453 942	16 453 942
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	1 013 089		1 013 089	176 581
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	600		600	
	Total de l'actif immobilisé (III)	17 467 631		17 467 631	16 630 523
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	42 692		42 692	24 142
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	80 993		80 993	34 073
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	11 970		11 970	611 220
	Charges constatées d'avance	155		155	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	71 019		71 019	10 855
	Total de l'actif circulant (IV)	206 829		206 829	680 290
	Frais d'émission des emprunts (V)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des emprunts (VI)	1 540 310		1 540 310	1 732 933
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		19 214 770		19 214 770	19 043 746

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

Mission de Présentation des Comptes

1 013 689

174 581

106 807

821 874

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital(dont versé 3 000 000)	3 000 000	3 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	53 462	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	76 978	
	Report à nouveau		(657 809)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	537 755	1 069 222
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	231 775	140 982
	Total des capitaux propres	3 899 971	3 552 394
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		30 247
	Autres emprunts obligataires	9 238 239	8 188 956
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	5 798 037	6 659 729
	Emprunts et dettes financières divers (2)	134 838	470 989
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 047	140 223
	Dettes fiscales et sociales	3 002	349
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 635	859
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	15 314 799	15 491 351
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	19 214 770	19 043 746
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 147 989	9 705 637
	(2) Dont emprunts participatifs		

Mission de Présentation des Comptes

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	48 798		48 798
	Production vendue	306 924		306 924
	Montant net du chiffre d'affaires	355 722		355 722
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions			
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation		355 722	286 005
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		62 641	25 033
	Variation de stocks		(18 550)	(24 142)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (1)		345 884	312 925
	Impôts, taxes et versements assimilés		217	215
	Salaires			
	Cotisations sociales			
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
	Dotations aux provisions			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges			
	Total des charges d'exploitation		390 192	314 031
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(34 469)	(28 026)
	(1) Y compris :			
	- Redevances de crédit-bail mobilier			
	- Redevances de crédit-bail immobilier			

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(34 469)	(28 026)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	1 525 000	2 000 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	45 934	14 672
	Reprises sur dépréciations et provisions		143 325
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 570 934	2 157 998
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	331 254	312 710
	Intérêts et charges assimilées (3)	576 662	657 247
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		907 917	969 957
RESULTAT FINANCIER		663 018	1 188 041
RESULTAT COURANT avant impôts		628 549	1 160 015
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	90 793	90 793
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(90 793)	(90 793)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
Total des produits		1 926 657	2 444 003
Total des charges		1 388 901	1 374 781
BENEFICE OU PERTE		537 755	1 069 222
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **19 214 770** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 926 657** euros et un total **charges** de **1 388 901** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **537 755** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les sociétés holdings TOURNIE, DFL INDUSTRIE et EM INDUSTRIE détentrices d'obligations convertibles « Malan » ont analysé, à la date de clôture, la probabilité d'exercice de l'option de conversion en actions attachée à ces instruments financiers.

Au regard des éléments disponibles à la clôture et des intentions exprimées par les parties concernées, la conversion à l'échéance des obligations en actions apparaît plus probable qu'improbable. En conséquence, aucune provision pour dépréciation liée à une non-conversion des obligations convertibles « Malan » détenues par les sociétés holdings TOURNIE, DFL INDUSTRIE et EM INDUSTRIE, n'a été constatée dans les comptes 2025.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général.

Modernisation des états financiers

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation constitue un changement de méthode comptable s'appliquant de façon prospective. En conséquence, les comptes comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales évolutions concernent :

- Une redéfinition du résultat exceptionnel : il regroupe d'une part les seuls éléments liés à un événement majeur et inhabituel, et d'autre part les seuls éléments liés à une origine purement fiscale, tels que les amortissements dérogatoires ou les provisions réglementées. En conséquence, les autres opérations habituellement constatées en résultat exceptionnel sont, selon leur nature, classées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, impactant ainsi désormais le résultat courant.

- Par exemple :

- Les produits de cession d'immobilisations corporelles sont désormais présentés dans les produits d'exploitation sous une nouvelle rubrique « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » alors que précédemment ils étaient présentés en produits exceptionnels.

- Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont désormais présentées dans les charges d'exploitation alors que précédemment elles étaient présentées en charges exceptionnelles.

- Les cessions d'immobilisations financières sont désormais présentées dans le résultat financier alors que précédemment elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel.

- La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais incluse dans la rubrique « Subvention » au sein des produits d'exploitation alors qu'elle était présentée dans le résultat exceptionnel.

- La suppression de la technique du transfert de charge : les éléments concernés sont désormais déduits des charges d'exploitation concernées et ne sont plus présentés dans la rubrique « Reprises sur amortissements et dépréciations et provisions » comme auparavant. Le résultat d'exploitation n'est pas impacté.

- Une simplification des états financiers et du plan de comptes offrant une structure plus claire adaptée aux besoins actuels des entreprises.

Ce changement de présentation des états financiers n'impacte pas de manière significative la comparabilité des comptes annuels de l'entité.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la

Règles et Méthodes Comptables

durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Mission de Présentation des Comptes

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice		
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
FINANCIERES	Participations	16 453 942				16 453 942	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	176 581		1 118 080		280 972	1 013 689
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 630 523		1 118 080		280 972	17 467 631
TOTAL		16 630 523		1 118 080		280 972	17 467 631

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06								
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier							
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
TOTAL								

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenci aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Mission de Présentation des Comptes

Document soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes

Provisions

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers	140 982	90 793			231 775
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES	140 982	90 793			231 775
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
	TOTAL GENERAL		140 982	90 793		
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			90 793			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CRÉANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	1 013 089	1 013 089	
	Autres immobilisations financières	600	600	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	80 993	80 993	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 970	11 970	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	155	155	
TOTAL DES CREANCES		1 106 807	1 106 807	
Prêts accordés en cours d'exercice		942 210		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		70 879		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	9 238 239		9 238 239	
	Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine	5 798 037	869 466	4 928 571	
	Emprunts et dettes financières divers	77 658	77 658		
	Fournisseurs et comptes rattachés	134 047	134 047		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 002	3 002		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	57 180	57 180		
	Autres dettes	6 635	6 635		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		15 314 799	1 147 989	14 166 810	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		857 143			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du pcg, nous avons estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		16 660
Autres créances clients		16 660
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	16 660	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		31 998
Emprunts obligataires convertibles INT.COURUS SUR EMPRUNTS OC	77 658	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INT.COURUS SUR EMPRUNTS BANCAIRES	12 323	12 323
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS - FACT. NON PARV.	13 200	13 200
Autres dettes DEB CRED DIVERS CHARGES A PAYE	6 475	6 475

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		155	155
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			155

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 000 000,00	1,0000	3 000 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 000 000,00	1,0000	3 000 000,00

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat					
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans					
à plus de 5 ans					
TOTAL					
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans					
à plus de 5 ans					
TOTAL					

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Nantissement des titres pour l'emprunt 1 500 K€ Délégation de police d'assurance homme-clé pour l'emprunt 6 000K€	1 500 000 4 285 714 <b style="color: red;">5 785 714	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	<b style="color: red;">5 785 714	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts				
		TOTAL		